

# Aînés vulnérables confiés au privé: Blais alerte le Protecteur du citoyen



Après la lecture d'une enquête publiée dimanche dans *La Presse* sur le cas de la résidence Bellerive, la ministre a aussi demandé au ministère de la Santé d'envoyer une directive à tous les PDG du réseau « pour s'assurer du contrôle de la situation ».

Comme l'a écrit lundi *La Presse*, 212 résidences privées pour aînés hébergent des personnes âgées confiées par le réseau de la santé québécois. « On achète beaucoup de places. Ça coûte moins cher. Mais il faut que les gens qui y sont confiés reçoivent des soins de qualité », a affirmé M<sup>me</sup> Blais, en entrevue avec *La Presse*.

La ministre affirme avoir déjà entrepris des démarches il y a quelques semaines pour « revoir [la] politique d'achat de places ». « Ça prend un

changement de paradigme », dit-elle.

## « C'est Inacceptable »

Dimanche, *La Presse* présentait l'histoire de la résidence Bellerive, une résidence privée pour personnes âgées de l'est de Montréal qui, malgré plusieurs lacunes, a hébergé pendant des mois des résidents qui lui étaient confiés par le réseau de la santé en vertu d'un contrat.

L'un des propriétaires de la résidence assure que toutes les problématiques soulevées dans le passé ont été corrigées. Mais pour la ministre, le réseau doit apprendre de cette situation. « Des cas comme ça, c'est inacceptable. On ne peut pas tolérer des situations de cette nature », affirme M<sup>me</sup> Blais.

M<sup>me</sup> Blais explique que les établissements de santé signent des contrats avec des résidences privées pour leur confier des patients qui sont en attente d'une place en CHSLD ou en ressource intermédiaire.

*« Mais il faut s'assurer que les gens qui y sont placés le soient de façon exceptionnelle, temporaire, et que les soins offerts y soient de qualité. »*

- *Marguerite Blais*

Dans sa lettre adressée à la protectrice du citoyen Marie Rinfret, M<sup>me</sup> Blais écrit que ces achats de places la « préoccupent tant au niveau du processus que du caractère transitoire de cette mesure ». Même si « plusieurs mécanismes d'assurance qualité » sont en place dans le réseau, selon la ministre, « des plaintes à l'égard de la qualité des services sont trop souvent portées à [son] attention ». « Étant donné que le Protecteur du citoyen peut intervenir et effectuer des enquêtes sur des enjeux majeurs, je tenais à vous signaler mes préoccupations à l'égard de la situation », écrit la ministre Blais.

## Révision du processus de certification

Dès son arrivée en poste comme ministre, M<sup>me</sup> Blais dit avoir entamé une révision du processus de certification des résidences privées pour aînés. Une démarche qui est toujours en cours. Selon elle, il est « inexplicable » d'avoir « laissé tant de chances » à la résidence Bellerive.

« On ne peut pas ad vitam aeternam accompagner un propriétaire qui ne se conforme pas [...]. On veut s'assurer que ces résidences ne se faufilent pas », dit-elle, tout en ajoutant que du soutien sera prévu afin d'aider les petites et moyennes résidences à se conformer.

Pour la ministre, il est « inacceptable » que le passé des propriétaires de la résidence Bellerive, qui avaient vu deux de leurs immeubles locatifs évacués en 2014 par la Ville de Montréal pour insalubrité, n'ait pas été connu par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, qui a signé un contrat avec la résidence.

Pour faciliter l'hébergement d'aînés dans le réseau public, M<sup>me</sup> Blais souligne que le dernier budget de son gouvernement prévoit l'ajout de 900 places de CHSLD. Le déploiement de maisons des aînés est aussi toujours prévu.